



## **Le Comité Nièvre recrute un éducateur sportif**

### **Néo-diplômé possible !**

Le Comité Nièvre (CT FFME 58)

- Comprend 5 clubs (ASAV à Varennes-Vauzelles, Fun escalade à St Léger des Vignes, Top escalade à Lormes, Verticale Prémery Escalade à Prémery et Morvan Oxygène Château-Chinon) pour un total de 400 licenciés environ,
- Gère des falaises dans la Nièvre,
- Perspective de développement à moyen terme (projet de salle associative indépendante sur l'agglomération de Nevers)

### **Le poste**

- Contrat : CDI à plein temps (forfait annuel 1 607 h – base 35 h hebdo),
- Rémunération : groupe 3 de la CCN du Sport, évolution possible rapide vers groupe 4 selon compétences
- Prise en charge des frais de déplacement dans le cadre des missions du comité,
- Prise de poste : printemps 2027
- Missions coordonnées par le CODIR du Comité et le salarié instructeur du comité.

### **Missions principales**

#### **Encadrement pédagogique en SAE et SNE**

- Dans les clubs de la Nièvre (sur la base d'1j /club) pendant le temps scolaire : cours hebdomadaires, élaboration et mise en œuvre des projets pédagogiques en concertation avec les clubs pour enfants, adolescents et adultes (tous niveaux), sorties, passage des passeports, perfectionnement, coaching compétition
- Pour des publics non licenciés : séances de découverte ou cycles (en salle ou en extérieur, tous publics, y compris ESMS para-sport, sport adapté).

#### **Ouverture et maintenance**

- Ouverture de voies dans les clubs ou pour des compétitions locales,
- Gestion des EPI
- Possibles journées d'équipement, et de maintenance en SNE.

#### **Développement du projet sportif du CT FFME 58**

- Contribution à la mise en œuvre des projets et des événements du Comité (compétitions, stages, animations locales),
- Participation à la promotion de l'escalade sur le territoire (scolaires, publics spécifiques, actions inclusives),
- Conduite de projets structurants (SAE) : un projet bien avancé à Lormes, un autre qui démarre sur l'agglomération de Nevers.

#### **Vie associative**

- Travail en lien étroit avec les bénévoles, les initiateurs fédéraux et le comité directeur,
- Assurer le lien entre les familles dans les clubs, les clubs et le Comité,
- Co-encadrement de formations fédérales avec notre salarié instructeur.

## Spécificité du poste

- Encadrement en autonomie en salle et en falaise,
- Horaires décalés : soirées et week-end possibles. (Dans le respect de la convention du sport),
- Déplacements.

## Compétences et qualités requises

- Maîtrise des outils numériques et de communication,
- Connaissance du tissu fédéral,
- Être proactif, organisé, ponctuel, rigoureux, pédagogue,
- Encourager l'assiduité et développer la motivation lors des séances,
- Capacité à travailler en sécurité, à s'adapter, à prendre des responsabilités,
- Capacité à travailler en équipe, mais aussi en autonomie.

## Qualification requise

- Diplôme professionnel pour l'encadrement de l'activité escalade SAE et SNE (pas de qualification « grands espaces » obligatoire), DEJEPS ou équivalent, BPJEPS APT avec compétences renforcées en escalade
- Permis B + Véhicule
- Carte professionnelle à jour
- Casier judiciaire vierge

## Contact / renseignements, candidatures

- Envoyer une candidature motivée (CV + Lettre de motivation) à [cdffme58@gmail.com](mailto:cdffme58@gmail.com) ou [laurent.pouillot@orange.fr](mailto:laurent.pouillot@orange.fr)
- Renseignements : [cdffme58@gmail.com](mailto:cdffme58@gmail.com) ou [laurent.pouillot@orange.fr](mailto:laurent.pouillot@orange.fr) ou par téléphone au 06 07 08 52 17

## Les points forts de ce poste

- Missions variées (SAE et SNE)
- Travail en équipe supervisé par le salarié instructeur du comité, implication forte des bénévoles du CT FFME 58
- Qualité de vie (milieu rural dynamique, proximité des falaises de Bourgogne, accès facile à la région parisienne), immobilier peu cher,
- Perspectives d'évolution à moyen terme : projet en cours de construction d'une salle d'escalade associative => fort potentiel de développement
- Une attention portée par le CT FFME 58 à la qualité de vie au travail (droit à la déconnexion, mise à disposition d'un téléphone professionnel)